



LE PARLEMENT

5

LE PARLEMENT DANS L'HISTOIRE DE L'ITALIE

6

L'HISTOIRE DU PALAIS MONTECITORIO

7

LES DÉPUTÉS

8

LE FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE

10

L'ADMINISTRATION

12

LES COMMISSIONS

13

LA FORMATION DES LOIS

14

LE CONTRÔLE SUR LE GOUVERNEMENT

16

**L'INFORMATION SUR LES TRAVAUX
PARLEMENTAIRES**

17

LES RELATIONS INTERNATIONALES

18

LA FONDATION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

19

LES SERVICES AUX CITOYENS

20

LA VISITE DU PALAIS MONTECITORIO

22

Chères amies, chers amis,

je souhaite vous accueillir cordialement dans votre parcours à l'intérieur de la Chambre des députés.

Si vous vous apprêtez à visiter le Palais Montecitorio, cette publication vous sera utile pour vous orienter dans ses lieux principaux: la Salle des séances et les salles dans lesquelles se déroule le processus de formation des lois et où se tiennent les grands débats sur les questions concernant la vie du peuple italien.

Si, en revanche, vous avez déjà fait votre expérience à la Chambre, ce guide pourra vous aider à vous souvenir des moments marquants de la vie des institutions. Vous pourrez le consulter pour satisfaire une curiosité, pour mieux répondre à une question, pour dissiper un doute sur l'activité législative que l'actualité politique pourrait vous avoir suggéré.

La démocratie se nourrit de la connaissance de l'organisation institutionnelle de la part des citoyens. Il s'agit d'une donnée essentielle pour une participation de plus en plus active et consciente de tous à la vie de la République.

Bienvenus à la Chambre des députés



*Le Président de la Chambre des députés,
Gianfranco Fini*

LE PARLEMENT

Le Parlement, conformément à la Constitution de la République italienne, est l'expression de la souveraineté populaire ; il se compose de la Chambre des députés et du Sénat de la République. Les deux Chambres, bien que différentes par nombre de membres et par modalités d'élection, ont des pouvoirs identiques concernant l'approbation des lois, l'octroi de la confiance au Gouvernement et l'activité d'orientation et de contrôle sur ce dernier.

Les Chambres se réunissent en séance commune dans l'Hémicycle de Montecitorio pour élire le Président de la République, cinq juges de la Cour constitutionnelle et un tiers des membres du Conseil supérieur de la Magistrature. Lorsque le Parlement est réuni en séance commune les fonctions de Président sont assurées par le Président de la Chambre des députés.



LE PARLEMENT DANS L'HISTOIRE DE L'ITALIE

1861 Le 14 mars, à Turin, le premier Parlement italien réuni au Palais Carignano proclame le Royaume d'Italie.



1865 La capitale du Royaume se déplace de Turin à Florence et Palazzo Vecchio devient le siège de la Chambre des députés.

1871 Rome est proclamée capitale d'Italie et le Palais Montecitorio est choisi en tant que siège de la Chambre des députés.

Enrico De Nicola signe la Constitution de la République italienne

1918 À la fin de la Première Guerre mondiale, lors de la libération de Trente et de Trieste et le parachèvement du processus d'unification nationale, on inaugure le nouvel Hémicycle de Montecitorio.

1924 Giacomo Matteotti dénonce l'illégitimité des élections remportées par la « grande liste » de Mussolini et réaffirme les prérogatives parlementaires. Après son assassinat, malgré le mouvement de contestation dénommé de l'Aventin, le régime fasciste s'affermi et abolit l'autonomie et la pleine représentativité de la Chambre des députés, en la transformant, enfin, en 1939, en Chambre des faisceaux et des corporations.



1946 Le 25 juin, après la proclamation des résultats du referendum institutionnel du 2 juin

1946, l'Assemblée constituante se réunit pour la première fois à Montecitorio.

1947 Le 27 décembre la nouvelle **Constitution républicaine** est promulguée et elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 1948.

1948 Le 8 mai se réunissent les nouvelles Chambres en décrétant la naissance de la 1^{ère} législature républicaine.

Élection du Président de la République Giorgio Napolitano



L'HISTOIRE DU PALAIS MONTECITORIO

L'histoire du Palais Montecitorio se déroule en trois étapes fondamentales, chacune d'entre elles caractérisée par son propre style architectural et finalisée à une affectation précise.



La construction du palais, voulue par le Pape Innocent X Pamphili, remonte à 1650 : le projet, qui prévoyait la construction d'une grande résidence nobiliaire baroque et qui fut confié à l'architecte Gian Lorenzo Bernini, resta inachevé. La deuxième étape commence en 1694, sur ordre du Pape Innocent XII, qui charge l'architecte Carlo Fontana d'achever le projet du Bernini, destinant le palais à accueillir le nouveau siège des tribunaux de l'État pontifical.

Le premier projet du Bernin dans une illustration de M. De Rossi

La dernière restructuration du palais commença avec l'Unité d'Italie en 1870. Le bâtiment fut choisi en tant que siège du Parlement et, après une première phase de travaux, dirigés par l'ingénieur Paolo Comotto, en novembre 1871 l'Assemblée de la Chambre se réunit dans le nouvel hémicycle qui, cependant, s'avéra aussitôt inadéquat. En 1902, un grand projet de restructuration fut confié à l'architecte Ernesto Basile, qui compléta le palais dans ses formes actuelles. D'importants artistes collaborèrent avec Basile, parmi lesquels Davide Calandra, auteur du panneau en bronze de l'Hémicycle, Giulio Aristide Sartorio, qui peignit la grande frise, et Giovanni Beltrami, qui réalisa le vélarium en verre polychrome. Le nouvel Hémicycle de Montecitorio fut inauguré le 20 novembre 1918.



Hémicycle Comotto

LES DÉPUTÉS

Élection

La Chambre est composée de 630 députés ; 12 députés sont élus dans une circonscription spéciale par les citoyens italiens résidant à l'étranger. Les députés restent en fonction pour la durée de la législature, fixée par la Constitution à cinq ans, et sont élus parmi les citoyens qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans. La loi fixe les cas d'inéligibilité et d'incompatibilité des députés et des sénateurs.

Hémicycle

Dans l'Hémicycle, les députés siègent sur le banc qui leur est attribué, dans le secteur du Groupe auquel ils appartiennent. Selon une tradition commune à de nombreuses démocraties, la disposition des Groupes dans l'Hémicycle (à droite, au centre et à gauche par rapport au banc de la Présidence) reflète les orientations politiques respectives. Tous les députés appartiennent à un Groupe parlementaire. Les Groupes parlementaires sont formés, sauf exceptions spécifiques, par au moins 20 députés.

Activité

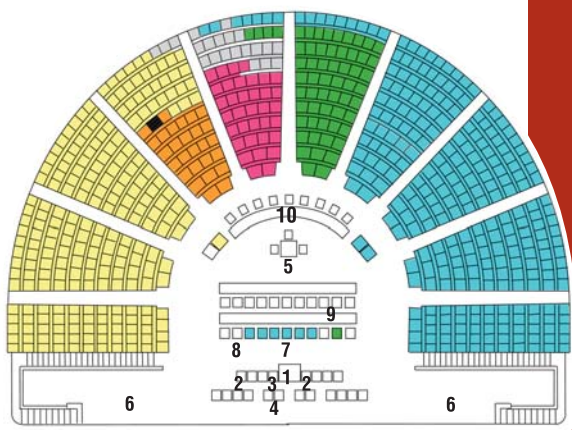
L'activité de la Chambre des députés se déroule tout au long de l'année, avec quelques suspensions qui correspondent généralement aux festivités et au mois d'août. Le travail des députés se déroule en Assemblée, dans les Comités et dans les Commissions. L'Assemblée est l'organe plénier, autrement dit l'organe où tous les députés siègent. Chaque Groupe parlementaire désigne ses membres dans les Commissions permanentes, en les distribuant en nombre égal dans chacune des Commissions. Chaque député peut être également désigné en tant que membre de Comités, de Commissions spéciales, de Commissions d'enquête et autres Commissions bicamérales (c'est-à-dire, composées par des sénateurs et des députés).

Statut







Conformément aux dispositions de l'article 67 de la Constitution pour tous les membres du Parlement, chaque député représente la Nation et exerce ses fonctions sans mandat impératif, en interprétant avec la plus grande liberté la volonté de la collectivité nationale tout entière et non seulement des électeurs qui lui ont donné leur voix. La liberté des députés s'exprime tout d'abord par la parole et par le vote et elle est garantie par le principe constitutionnel selon lequel les membres du Parlement ne peuvent pas être appelés à répondre des opinions exprimées et des votes émis dans l'exercice de leurs fonctions; en outre, sans l'autorisation de la Chambre à laquelle ils appartiennent, ils ne peuvent pas être soumis à une perquisition ni être arrêtés ou privés par d'autres voies de leur liberté personnelle. La Constitution prévoit que les membres du Parlement reçoivent une indemnité établie par la loi.

SCHÉMA DE L'HÉMICYCLE

- 1 Président
- 2 Secrétaires de la Présidence
- 3 Secrétaire général
- 4 Service de l'Assemblée
- 5 Service des Comptes-rendus
- 6 Assistants parlementaires
- 7 Président du Conseil des Ministres
- 8 Ministres
- 9 Sous-secrétaires
- 10 Comité des neuf



GROUPES PARLEMENTAIRES

-  POPOLO DELLA LIBERTÀ (PEUPLE DE LA LIBERTÉ)
-  PARTITO DEMOCRATICO (PARTI DÉMOCRATE)
-  LEGA NORD PADANIA (LIGUE DU NORD PADANIE)
-  UNIONE DI CENTRO (UNION DU CENTRE)
-  ITALIA DEI VALORI (ITALIE DES VALEURS)
-  MIXTE

LE FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE

Le Président de la Chambre

Le Président représente la Chambre et est élu à la première séance de la législature. Il assure le bon déroulement des travaux de la Chambre, en faisant respecter le Règlement : il donne la parole, dirige et modère le débat, il maintient l'ordre, il pose les questions, fixe l'ordre des votes, précise la signification du vote et annonce son résultat. Le Président a également la fonction de veiller au bon fonctionnement de l'Administration interne.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est remplacé par les Vice-présidents. Les Secrétaires de la Présidence coopèrent également avec le Président pour garantir le bon déroulement des séances et des opérations de vote.

La composition du Bureau

Président

Gianfranco Fini

Vice-présidents

Antonio Leone

Rosy Bindi

Maurizio Lupi

Rocco Buttiglione

Députés questeurs

Francesco Colucci

Antonio Mazzocchi

Gabriele Albonetti

Députés secrétaires

Giuseppe Fallica

Gregorio Fontana

Donato Lamorte

Lorena Milanato

Mimmo Lucà

Renzo Lusetti

Emilia Grazia De Biasi

Gianpiero Bocci

Silvana Mura

Giacomo Stucchi

Angelo Salvatore Lombardo



Le Bureau est présidé par le Président de la Chambre et est responsable de nombreuses tâches fondamentales pour le fonctionnement de la Chambre.



Le Bureau

La Conférence des présidents de Groupe prépare le programme et le calendrier des travaux de l'Assemblée; elle est présidée par le Président de la Chambre et se compose des présidents des Groupes parlementaires. Le Gouvernement est toujours informé des réunions de la Conférence afin que son représentant puisse y participer.



La Conférence des présidents de Groupe

Les trois députés questeurs s'occupent conjointement du bon fonctionnement de l'Administration, ils préparent le budget interne de la Chambre, contrôlent les frais et veillent au protocole et, selon les dispositions du Président, ils veillent également au maintien de l'ordre dans le siège de la Chambre.



Les députés questeurs

L'ADMINISTRATION

L'Administration de la Chambre des députés garantit les services nécessaires au bon déroulement des travaux parlementaires; elle est subdivisée en Services et en Bureaux du Secrétariat général.

L'Administration est dirigée par le **Secrétaire général**, qui gère tous les services et les bureaux de la Chambre et en répond au Président, et exerce des fonctions d'orientation, de contrôle et de suivi sur la structure administrative tout entière. Il assiste le Président de la Chambre pendant les séances et supervise l'organisation des travaux de l'Assemblée.

Le Secrétaire général actuel est M. Ugo Zampetti.

Les Services législatifs

Ils sont responsables de l'organisation des séances de l'Assemblée, des Comités et des Commissions et rédigent les comptes-rendus afférents.

Les Services de la documentation

Ils préparent la documentation pour les Commissions parlementaires, pour les Groupes et pour les députés.

Les Services administratifs et techniques

Ils garantissent le fonctionnement des structures de la Chambre, en s'occupant des aspects administratifs, techniques et logistiques, ainsi que de la gestion du personnel.

Le Président
de la Chambre
des députés
avec
le Secrétaire
général





LES COMMISSIONS

Les décisions adoptées en séance plénière sont habituellement précédées d'un travail préparatoire effectué par les Commissions parlementaires. Il existe 14 Commissions permanentes, spécialisées par matière, correspondant aux grands secteurs de l'activité de l'État, dont la composition reflète la composition politique de l'Assemblée. En plus de leur rôle déterminant dans le processus législatif, les Commissions exercent également des fonctions d'orientation et de contrôle vis-à-vis du Gouvernement; elles œuvrent également par le biais d'auditions et de procédures d'information, dans le cadre desquelles toute personne qui est en mesure de fournir des éléments utiles à l'activité de la Chambre des députés et de ses organes peut être écoutée. Les procédures d'information s'achèvent par l'adoption d'un rapport illustrant les résultats obtenus.

Chacune des Chambres peut, en outre, réaliser des enquêtes sur des matières d'intérêt public, en créant des Commissions ad hoc qui procèdent aux enquêtes avec les mêmes pouvoirs que l'autorité judiciaire. La Chambre et le Sénat peuvent également décider de mener des enquêtes par le biais de Commissions bicamérales spécifiques composées par un nombre égal de députés et de sénateurs.

Les Commissions permanentes de la Chambre

- I** Affaires constitutionnelles, de la Présidence du Conseil et internes
- II** Justice
- III** Affaires étrangères et communautaires
- IV** Défense
- V** Budget, trésor et programmation
- VI** Finances
- VII** Culture, science et éducation
- VIII** Environnement, territoire et travaux publics
- IX** Transports, postes et télécommunications
- X** Activités productives, commerce et tourisme
- XI** Travail public et privé
- XII** Affaires sociales
- XIII** Agriculture
- XIV** Politiques de l'Union européenne

LA FORMATION DES LOIS

Le processus législatif

Les projets et les propositions de loi peuvent être présentés par chacun des membres du Parlement, par le Gouvernement, par les Conseils régionaux, par le Conseil national de l'économie et du travail ou par au moins 50.000 électeurs.

Les Commissions compétentes (réunies selon la procédure de rapport) procèdent à l'instruction, éventuellement en modifiant ou en réaménageant le texte ou en préparant un rapport pour la séance plénière. Celle-ci discute et vote chaque article et l'ensemble du projet ou proposition de loi. Dans les cas prévus par la Constitution et par le Règlement, la Commission compétente peut non seulement procéder à l'instruction, mais également procéder au vote article par article et à la délibération finale du projet de loi (en travaillant selon la procédure de délibération) ou bien elle peut procéder à la formulation des articles, en ne réservant à la séance que leur vote et l'adoption finale (en travaillant selon la procédure de rédaction).

Les projets/propositions de loi doivent être approuvés dans un texte identique, aussi bien par la Chambre que par le Sénat.

Si l'une des Chambres modifie le texte approuvé par l'autre, cette dernière est appelée une nouvelle fois à délibérer sur les parties modifiées et sur le projet dans son ensemble (c'est ce que l'on appelle «la navette»). Pour se transformer en loi, les projets approuvés par les deux Chambres doivent être promulgués par le Président de la République. Conformément à l'article 74 de la Constitution, le Président, avant de promulguer une loi, peut, par un message motivé adressé aux Chambres, demander une nouvelle délibération. Les lois entrent en vigueur après leur publication au Journal Officiel.





PRESENTI	563
VOTANTI	562
ASTENUTI	1
MAGGIORANZA	282
FAVOREVOLI	311
CONTRARI	251

APPROVATO

Détail du tableau avec les résultats du vote

Votes

Les votes dans l'Hémicycle sont publics, sauf les cas où le Règlement prévoit la possibilité de demander un vote secret. Le scrutin secret a toujours lieu pour des votes concernant des personnes.

Les scrutins publics ont lieu, normalement :

- à main levée ou par procédé électronique sans enregistrement des noms (dans ce cas les actes parlementaires n'enregistrent pas le vote exprimé par chaque député) ;
- par procédé électronique avec enregistrement des noms (appelés votes nominaux: dans ce cas les actes parlementaires indiquent le vote exprimé par chaque député).

Les votes de confiance au Gouvernement se déroulent selon une méthode particulièrement solennelle, par appel nominal de chaque député. Les scrutins secrets aussi se déroulent, normalement, par le procédé électronique : dans ce cas, les actes parlementaires se limitent à indiquer le nom des votants et le total des voix favorables et contraires et les abstentions. Pour les élections, le vote secret s'effectue par des bulletins.

LE CONTRÔLE SUR LE GOUVERNEMENT

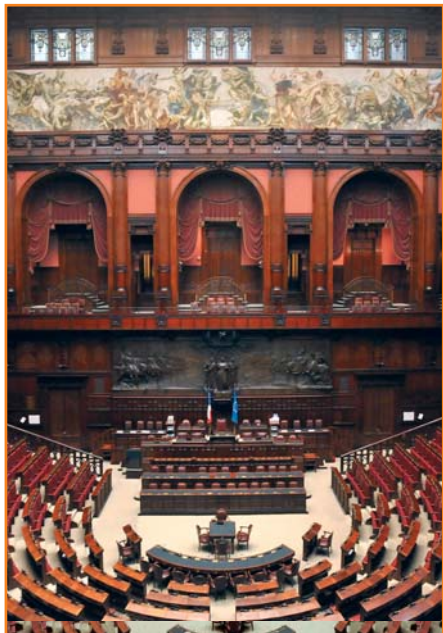


Les bancs
de la
Présidence
et du
Gouvernement

La Chambre, aussi bien en séance qu'en commission, exerce une activité d'orientation et de contrôle sur le Gouvernement. L'activité d'orientation du Gouvernement se déroule principalement par le biais des motions, parmi lesquelles les motions de confiance et de censure, et des résolutions. Le

contrôle sur le Gouvernement est mis en œuvre surtout par le biais d'interpellations et de questions. Parmi les questions, les plus importantes sont celles à réponse immédiate en séance plénière, qui sont posées habituellement tous les mercredis: il s'agit de la *séance des questions*, diffusée en direct télévisé. Les Chambres effectuent également un contrôle sur l'activité législative du Gouvernement: dans les cas prévus par la loi, les Commissions expriment des avis sur les schémas de décrets législatifs préparés par le Gouvernement, en exécution de délégations législatives, et sur les schémas d'autres actes législatifs.

L'Hémicycle
de
Montecitorio





L'INFORMATION SUR LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Les travaux parlementaires sont rendus publics à travers différents outils d'information. Les séances plénières sont publiques : elles sont diffusées en direct à la radio, sur la chaîne de télévision par satellite et sur le site Internet, et les citoyens peuvent y assister des tribunes de l'Hémicycle. Le compte-rendu intégral des séances, disponible en ébauche au cours de la séance sur le site Internet de la Chambre et publié définitivement le lendemain, permet de connaître tout ce qui se dit dans l'Hémicycle.

Les comptes-rendus des travaux des Commissions sont publiés aussi bien sur papier que sur le site. Les auditions les plus importantes sont diffusées sur le site et sur la chaîne par satellite. Le site Internet de la Chambre fournit en outre une information complète sur le parcours parlementaire des projets et propositions de loi et sur les travaux en séance et en commission, ainsi que sur la structure de la Chambre, ses sièges, les services au public, les événements et les initiatives culturelles. Au cours de la XVI^e législature, ont été activés une ligne directe de dialogue du Président de la Chambre avec les citoyens et un canal de la Chambre sur la plateforme de YouTube.

Plus de 400 journalistes accrédités à Montecitorio jouent un rôle fondamental pour l'information parlementaire. Deux rencontres annuelles avec l'Association de la Presse parlementaire, l'une avant la pause estivale et l'autre pour les vœux de fin d'année, fournissent au Président de la Chambre des députés l'occasion de faire une réflexion sur le travail accompli.

Site Internet de la Chambre des députés

Repubblica Italiana | Camera dei deputati | Sotto | Menu | Aiuto | Lingue | Avviso legale

Deputati | Organi Parlamentari | Documenti | Europa/Estero | Norme | Amministrazione | Servizi ai cittadini

OGGI alla CAMERA
Le attività in Assemblea e nelle Commissioni. I documenti e gli eventi di oggi alla Camera.

CAMERA VIDEO
Diretta dell'Assemblea
Attività delle sedute dell'Assemblea
Atta dirette e registrazioni video

Il Canale Camera

RICERCHE
Progetti di legge
Atti di indirizzo e controllo
Rassegne
Documenti di documentazione
Rassegne
Attività stampa

Il Presidente della Camera dei deputati
Gianfranco Fini
Vai al sito >>>

I DEPUTATI
L'elenco in ordine alfabetico, i dati biografici e d'elezione, l'attività svolta, come hanno votato, come contattarli.
Vai alla pagina dei deputati >

ATTUALITA' e COMUNICAZIONE
Prima pagina | Comunicati | Rassegne stampa | Monitoraggio notiziario | Anteprime lavoro

ESAME DELLE NORME SUL FEDERALISMO FISCALE
In corso in Aula l'esame del disegno di legge (2210 e abb.) già approvato dal Senato, recante delega al Governo in materia di federalismo fiscale, in attuazione dell'articolo 119 della Costituzione. (24 marzo 2009)

NUOVE CREATIVITA' DEL MONDO
Domenica, alle 17.00, presso la Sala del Cancicchio e la Sala della Sacrestia, sarà inaugurata la mostra collettiva Nuove creatività del Mondo composta dalle opere dei vincitori del Concorso Internazionale Federculture per Giovani Artisti "Centro Perleria". (24 marzo 2009)

Cerca:
Ricerca avanzata >

INIZIATIVE ed EVENTI
OSCE/PA
OSCE e sicurezza europea
Sala della Loggia
28 marzo - ore 16.00
Atto della Loggia
27 marzo 2009
Ciclo di letture:
L'eredità di Francesco De Sanctis
23 marzo - ore 16.00
ALTRI EVENTI >

Conoscere la Camera >
Insegnare la Camera >
La Camera per i giovani >
Concorsi >

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le Parlement italien participe à la formation des politiques de l'Union européenne en indiquant au Gouvernement les orientations à suivre dans le processus décisionnel européen. Tous les ans, les Chambres veillent à conformer la législation italienne à la législation communautaire, en approuvant une loi spécifique, la dénommée *loi communautaire*. La Chambre nomme également les députés qui, avec un nombre égal de sénateurs, participent en tant que membres permanents aux Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OTAN, de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale), de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) et de l'ICE (Initiative centre-européenne). La Chambre des députés entretient un important réseau de relations internationales, dans le cadre des relations avec les Parlements européens et extra-européens. Dans ce contexte, le Président de la Chambre des députés participe périodiquement aux réunions des Conférences des Présidents des Parlements de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, du Partenariat euro-méditerranéen et de l'Union interparlementaire et il rencontre les Présidents d'autres Parlements et les représentants d'États étrangers.

Le Président
de la Chambre
M. Gianfranco
Fini reçoit
Mme Ingrid
Betancourt





Hémicycle
du Parlement
européen
à Strasbourg

De nombreuses délégations parlementaires de pays européens et extra-européens sont reçues au Palais Montecitorio; au cours de ces visites, des rencontres avec les Commissions permanentes et les autres organes de la Chambre se tiennent sur les matières d'intérêt réciproque.

LA FONDATION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Elle promeut le rôle institutionnel, l'image et le patrimoine historique de la Chambre des députés, afin de diffuser la culture du Parlement et intensifier les relations avec les citoyens. Dans cette perspective, la Fondation organise des conférences, des séminaires et des expositions sur des sujets d'intérêt pour la Chambre. Le Président de la Fondation est M. Fausto Bertinotti.

LES SERVICES AUX CITOYENS

Bibliothèque de la Chambre

Elle est ouverte au public et toute personne âgée d'au moins seize ans peut y accéder. Elle compte un patrimoine de plus d'un million de volumes et de nombreuses salles de consultation spécialisées par matière. L'automatisation complète de la Bibliothèque permet l'information bibliographique par le biais de terminaux à la disposition des usagers; les textes peuvent être photocopiés en respectant les lois en vigueur. La Bibliothèque de la Chambre forme, avec la Bibliothèque du Sénat, le **Pôle bibliothécaire parlementaire**.

Archives historiques

Elles sont ouvertes au public et tous les citoyens âgés d'au moins dix-huit ans peuvent y accéder. Elles conservent les documents de la Chambre des députés et certains fonds archivistiques d'intérêt parlementaire et politique. Elles disposent d'une salle des inventaires, d'une salle d'études pour la consultation des documents et d'une salle pour l'audiovisuel.

Montecitorio à portes ouvertes

Il s'agit d'une initiative permettant aux citoyens de visiter gratuitement, sans obligation de réservation et guidés par des assistants parlementaires, le siège de la Chambre des députés. Normalement la visite a lieu le premier dimanche de chaque mois et permet d'accéder au Palais Montecitorio de 10h à 17h30.



Journées de formation

Elles sont prévues pour les étudiants qui fréquentent les deux dernières années de lycée et consistent en une visite de la Chambre de la durée d'une journée. Au cours de la visite, on assiste à une séance de l'Assemblée et aux travaux d'une Commission et l'on reçoit des renseignements sur le fonctionnement de la Chambre des députés.

Visites scolaires

Les classes peuvent visiter le Palais Montecitorio toutes les semaines du lundi au vendredi, guidées par des assistants parlementaires. Pour effectuer la visite il faut contacter le Service de Sécurité de la Chambre des députés (tél. 06 6760 4565, télécopie 06 6760 9950 ; sic_visite@camera.it).

Séances de la Chambre

Les citoyens qui souhaitent assister à une séance de la Chambre des députés peuvent se présenter avec une pièce d'identité en cours de validité au Palais Montecitorio, à l'entrée de Piazza del Parlamento 24. Au moment de la remise de l'autorisation, délivrée en fonction des places disponibles, on reçoit toutes les indications nécessaires pour accéder aux tribunes du public.



Des étudiants visitent la Bibliothèque de la Chambre des députés

LA VISITE DU PALAIS MONTECITORIO

La Salle Aldo Moro

Le 13 mai 2008, l'historique Salle Jaune a été dédiée à Aldo Moro pour honorer la mémoire de l'homme d'État assassiné et des hommes de son escorte. Cette salle est riche en œuvres d'art, parmi lesquelles le tableau, attribué au Véronèse et à son école, qui représente les *Noces de Cana*, et un portrait de Napoléon par Andrea Appiani.



La Salle du Cavalier

C'est un vaste salon d'honneur, situé à côté de la Salle Aldo Moro, où les délégations étrangères sont reçues habituellement. Elle prend le nom d'un tableau de l'école de Modène du XVIII^e siècle représentant le marquis Bonifacio Rangoni.



La Galerie des Présidents

C'est un vaste couloir décoré avec des meubles conçus par Ernesto Basile, où sont exposés les portraits des Présidents des Parlements pré-unitaires, des Présidents de la Chambre du Royaume d'Italie et des Présidents de la Chambre de la République italienne.



La Cour d'honneur

Bâtie en forme de demi-cercle par Carlo Fontana pour intégrer le projet du Bernin, la Cour fut redessinée dans sa forme carrée actuelle par l'architecte Ernesto Basile, lors de l'agrandissement du palais et de la construction de l'Hémicycle.



Le Couloir des bustes

Structuré sur trois ailes, il se déploie autour de la Cour d'honneur et abrite les bustes des plus célèbres personnalités politiques de l'Italie du Risorgimento et post-unitaire, parmi lesquels les bustes de Garibaldi, Mazzini, Cavour et Cattaneo. Un autre couloir, contigu, accueille les bustes des protagonistes de l'histoire républicaine.





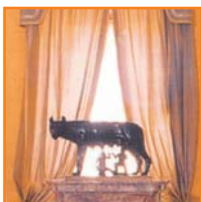
La Salle de la Mappemonde

Elle prend son nom de l'ancienne mappemonde qui la domine, et fut autrefois le siège de la Bibliothèque de la Chambre (située à présent dans le Complexe de Santa Maria sopra Minerva). Elle a été restaurée et dotée d'équipements informatiques et multimédias modernes.



Les Archives législatives

Elles sont situées au même étage que l'Hémicycle et elles conservent tous les actes parlementaires.



La Salle de la Louve

Caractérisée par une copie de la sculpture en bronze de la Louve du Capitole (l'œuvre originale se trouve aux Musées Capitolins), c'est dans cette salle que le 10 juin 1946 ont été proclamés les résultats du referendum institutionnel qui décrétait la naissance de la République.



La Salle de la Reine

Durant la Royauté, cette salle accueillait la Reine et sa suite, pendant qu'ils attendaient que le Roi prononce le discours de la Couronne pour l'inauguration de la session parlementaire. Décorée de précieuses tapisseries, elle est habituellement destinée à accueillir les initiatives culturelles de la Chambre des députés.

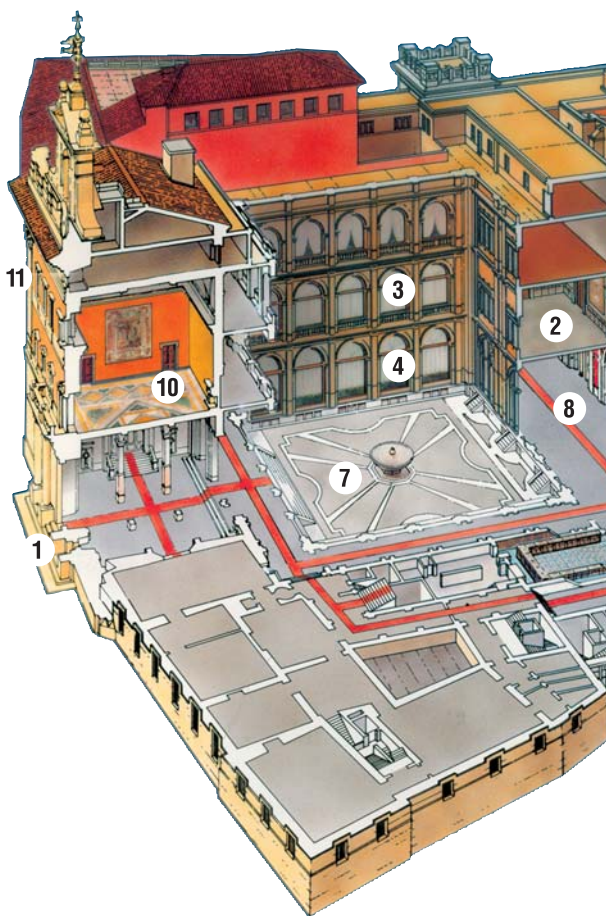


Le patrimoine artistique (détail de la frise peinte par G.A. Sartorio)

La Chambre des députés conserve plus de mille œuvres d'art, des peintures, des sculptures, quelques milliers de gravures et d'estampes, de nombreuses pièces archéologiques et des biens artistiques tels que des horloges, des meubles d'époque et d'importantes tapisseries du XVI^e siècle.

Le Transatlantique

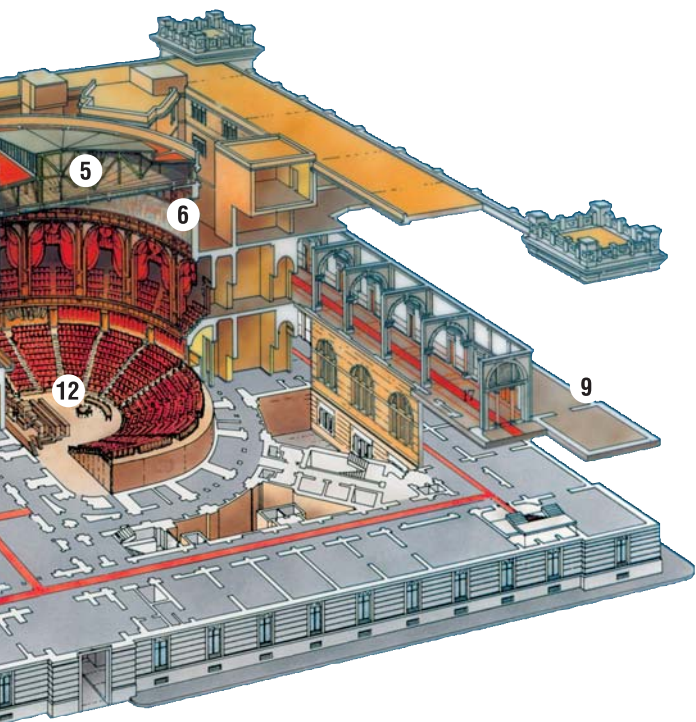
C'est un vaste salon adjacent à l'Hémicycle, le sol est en marbres polychromes siciliens et les meubles ont été dessinés par Ernesto Basile. Le plafond, réalisé par l'entreprise Ducrot de Palerme, spécialisée en aménagements de bateaux, rappelle les décorations des grands navires transocéaniques. Appelé également "Couloir des pas perdus", c'est l'endroit qui accueille les députés lors des pauses entre les séances et où ils rencontrent les journalistes accrédités.





L'Hémicycle

L'Hémicycle où se réunit l'Assemblée de la Chambre des députés est l'expression la plus suggestive de l'œuvre d'Ernesto Basile à Montecitorio. Conçu au début du XX^e siècle, il est recouvert de bois de chêne et coiffé d'un ample vélarium en style art nouveau, en verre coloré, œuvre de Giovanni Beltrami. L'Hémicycle est embelli par deux célèbres œuvres d'art : le grand panneau en bronze de Davide Calandra, représentant la glorification de la dynastie des Savoie, et la grande frise peinte par Giulio Aristide Sartorio, consacrée à l'histoire du peuple italien.



PALAIS MONTECITORIO:

- | | | | |
|---|------------------------------------|----|------------------------------|
| 1 | Entrée Piazza Montecitorio | 8 | Transatlantique |
| 2 | Salle de la Reine | 9 | Entrée Piazza del Parlamento |
| 3 | Couloir des bustes | 10 | Salle de la Louve |
| 4 | Loggia de Fontana | 11 | Salle Aldo Moro |
| 5 | Vélarium et toiture de l'Hémicycle | 12 | Hémicycle |
| 6 | Frise peinte par G.A. Sartorio | | |
| 7 | Cour d'honneur | | |